

## CONVENTION DE PARTENARIAT

entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France  
et l'AORIF – Union Sociale pour l'Habitat d'Ile-de-France

### Préambule

L'état de santé de la population dépend d'un ensemble de déterminants sociaux et environnementaux, parmi lesquels les conditions d'habitat, et le lien social jouent un rôle décisif.

Ainsi, **de nombreuses dimensions du logement influent sur l'état de santé d'une personne** : sa situation et sa conception ; les normes de construction ; le niveau d'équipement, les caractéristiques des parties communes ou espaces publics et leur usage, mais également les conditions d'occupation, les relations de proximité, le sentiment de valorisation ou de relégation, etc. Parallèlement, **les conditions de vie dans leur logement des locataires sont liées pour partie à des enjeux de santé** : troubles psychiques et troubles de voisinage, handicap et adaptation du logement / accompagnements dans le logement, nuisibles...

L'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers et se structure autour de directions à un niveau régional et de délégations à l'échelle de chaque département. L'Agence s'est engagée dans une stratégie résolue de réduction des inégalités sociales de santé, passant notamment par une action publique sur les déterminants de ces inégalités. Parmi ces déterminants, le cadre de vie, le logement, l'habitat, le réseau social jouent un rôle majeur ; son prochain Projet Régional de Santé (PRS) traduira cette priorité forte, notamment dans son axe 5. Le partenariat avec les acteurs du logement social en Ile-de-France, fort de 3 millions de locataires, représente de ce fait un levier important pour travailler à de nouvelles solutions de santé.

L'AORIF - Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France de son côté, est l'association professionnelle qui représente les organismes Hlm d'Ile-de-France. Elle regroupe 136 organismes franciliens de logement social qui gèrent 1,34 millions de logements sociaux. L'organisation de ses services et de la représentation des organismes lui permet d'intervenir aux différentes échelles EPCI/EPT, départements, Métropole, Région, en lien avec l'Union Sociale pour l'Habitat au niveau national. L'AORIF représente et accompagne les bailleurs sociaux investis dans l'amélioration des conditions de vie de leurs locataires. Or, ceux-ci peuvent être confrontés à des questions de santé qui interfèrent avec la gestion du parc locatif, appelant à un renforcement des partenariats entre acteurs de santé et acteurs du logement.

C'est pourquoi les deux signataires ont souhaité structurer leur **partenariat autour d'une feuille de route, à court et moyen termes**, afin de s'engager dans une démarche commune dont les objectifs généraux sont :

- Améliorer la santé et les conditions de vie des occupants du parc social par une action de prévention et de prise en charge coordonnée ;
- Améliorer la capacité des bailleurs sociaux à faire face à des situations complexes.

Cette démarche comprend à la fois des actions mises en œuvre immédiatement, et à objectif à court terme, et des points de réflexion prospective sur des sujets considérés comme d'intérêt commun mais non encore finalisés. Elle comprend des actions thématiques et des modalités transversales. **Elle se veut « pilote » dans le sens où il s'agit d'articuler les enjeux de santé et les démarches d'amélioration des conditions d'habitat sur le territoire francilien**, en particulier sur les sites apparaissant comme les plus prioritaires en termes d'état de santé des populations.

## Objet de la convention

**La présente convention vise à structurer le partenariat entre l'ARS Ile-de-France et l'AORIF** en donnant à voir les enjeux croisés entre secteur de la santé et secteur du logement social (dans leurs dimensions territoriales, économiques, organisationnelles...) en identifiant les premières actions communes à mener à court terme, et en organisant le cadre d'échanges permettant de définir de manière partagée les prochains travaux dans le cadre d'une feuille de route évolutive (cf. suivi et pilotage).

A noter que ce partenariat entre l'ARS-IdF et l'AORIF, formalisé à travers cette convention, a vocation à s'insérer dans le cadre plus large des partenariats communs aux deux institutions, en premier lieu la Préfecture de Région et la DRIHL, ainsi que la CNAV, l'ANRU, l'ADEME.

Le partenariat entre l'ARS-IdF et l'AORIF porte sur 4 grandes thématiques qui seront abordées progressivement :

- Santé psychique et habitat social
- Santé environnementale
- Handicap et logement adapté ou accompagné,
- Parcours résidentiels et parcours de santé et de soins

## Premières actions communes

2018

### Structurer la lutte contre l'invasion des punaises de lit

Depuis plusieurs années l'infestation des punaises de lit en Ile-de-France gagne du terrain ; ainsi la présence de cet insecte est ubiquitaire : touchant logements sociaux, hébergements, ou logements et hôtels, indépendamment du statut. Pour autant, les acteurs (professionnels et particuliers) restent peu outillés pour apporter des réponses adaptées et pérennes à cette invasion. L'AORIF et l'ARS-IdF ont donc souhaité coordonner leurs actions et compétences afin de structurer la lutte contre les punaises de lit :

- l'ARS-IdF, de par son expertise en santé environnementale, dans le cadre de son appui aux collectivités et acteurs pour des situations particulières en lien avec le soin (que ce soit pour les hôpitaux, EPAHD, CMP, ainsi que les logements lorsqu'ils constituent le lieu des soins) ;
- l'AORIF, dans le cadre du travail d'outillage professionnel de ses adhérents et de recherche de solutions collectives durables.

Cette collaboration doit déboucher, dès cette année 2018, sur :

- **la publication par l'AORIF**, en lien avec ses partenaires UNAF0 (Union professionnelle du logement accompagné) et Union Sociale pour l'Habitat (réunissant les professionnels HLM à l'échelle nationale), **d'un « cahier repère » collectant les informations à ce jour disponibles sur ce sujet**. Cette publication vise à fournir les éléments de connaissance nécessaires à la compréhension du mode de vie de l'insecte et présenter les principales étapes de la mise en œuvre d'une démarche globale d'intervention en matière de prévention et de lutte contre les punaises de lit. Elle a également vocation à mettre à disposition des organismes (et gestionnaires de foyer) des **outils types personnalisables permettant de faciliter l'action** (avec en annexe un modèle de cahier des charge et bordereau de prix) et d'aider à communiquer de manière pédagogique et exhaustive auprès des équipes et des résidents ;
- le lancement d'une **expérimentation de détection des punaises de lit en temps réel par traceurs chimiques**, en mobilisant le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), disposant d'une expertise reconnue en matière d'environnement chimique des logements, et l'Hôpital Avicenne, avec son laboratoire de parasitologie. Cette expérimentation est portée par un groupe de bailleurs franciliens, en lien avec l'AORIF, et doit déboucher sur la mise à disposition d'un outil opérationnel de détection *in situ* des punaises de lit ;
- **L'appui de l'ARS, via l'Hôpital Avicenne, aux organismes franciliens de logement social confrontés à des situations lourdes d'invasion**. Pour ces situations, après accord de l'ARS, l'Hôpital Avicenne pourra procéder à des prélèvements d'insectes aux fins d'analyse de résistance.

2018-2019

## Outiller les partenariats locaux autour de la thématique « santé mentale et logement »

### *Le contexte*

Le Conseil local de santé mentale (CLSM) est une plateforme de concertation entre les élus locaux d'un territoire, le secteur psychiatrique, les usagers et leurs familles, et tous les acteurs des politiques publiques en interface, pour un travail conjoint aspirant à améliorer l'accès aux droits et aux soins, la promotion de la santé mentale en population générale, ainsi que l'exercice de la citoyenneté des personnes souffrant de troubles psychiques.

Cette concertation intersectorielle facilite la prise en compte par les acteurs de la psychiatrie des déterminants sociaux et urbains de la santé mentale. Il s'agit aussi de faciliter la participation des usagers et de leurs aidants aux prises de décisions sur des sujets qui les concernent et d'inclure dans l'agenda politique des villes, la question de la santé mentale dans ses multiples implications : la prise en compte du bien-être mental dans l'exercice des politiques publiques ; l'interface soins/environnement ; la cohérence des parcours de santé mentale ; la qualité des pratiques professionnelles ; la nécessité de réserver une attention particulière à des populations exposées à des effets de stigmatisation et d'exclusion sociale et urbaine.

L'une des préoccupations les plus représentées dans cette instance consiste à développer des actions visant à améliorer l'accès et le maintien dans le logement social des personnes en souffrance psychique. La plupart de ces actions sont des expérimentations déployées au plus près du terrain sur la base des besoins et des ressources identifiés.

Pour les organismes HLM, il s'agit de l'espace privilégié afin de trouver des solutions opérationnelles aux problématiques auxquelles ils peuvent être confrontés dans leur parc. En effet, en tant que gestionnaires d'un parc important de logements, les bailleurs sociaux font régulièrement l'expérience de troubles de comportement de certains locataires, pouvant générer, selon les situations, des troubles de voisinage importants et/ou un repli sur soi voire une mise en danger du locataire. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit pour l'organisme – dans ses différentes composantes, et en premier lieu les équipes de proximité – d'adopter les bons réflexes pour appréhender justement les situations et mobiliser les partenaires compétents.

Plusieurs expérimentations menées localement, le plus souvent dans le cadre de ces CLSM, ont démontré leur pertinence et leur efficacité, jusqu'à dépasser la phase d'expérimentation et être reproduites sur des terrains différents.

### *Les actions pressenties*

Pour l'ARS-IdF et l'AORIF, le **déploiement des CLSM et des démarches locales autour des enjeux « santé mentale » et « habitat social »** constituent un **axe important de partenariat**, avec comme objectifs généraux :

- Une mobilisation renforcée des organismes HLM dans les CLSM ;
- Une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les bailleurs sociaux ;
- Une diffusion des pratiques probantes en direction d'un nombre significatif de territoires et d'acteurs.

Par conséquent, l'ARS-IdF et l'AORIF s'engagent à travailler conjointement au deuxième semestre 2018 et premier semestre 2019, pour promouvoir et faciliter l'action des CLSM, en cohérence avec l'émergence des projets territoriaux de santé mentale, en matière de santé mentale. Ces travaux communs pourront viser à :

- **Créer et partager un annuaire des CLSM / coordinateurs et référents « santé mentale » au sein des organismes franciliens.** Cet outil doit favoriser la mise en contact des acteurs locaux, en s'appuyant de chaque côté, ARS-IdF et AORIF, sur les capacités de mise en réseau existantes ;
- **Structurer la capitalisation et la diffusion des expérimentations et bonnes pratiques en matière d'accès et de maintien dans un logement décent des personnes en souffrance psychique**, dans leurs différentes dimensions : sensibilisation, intervision, intermédiation locative, accompagnement et écoute des équipes de proximité, suivi de potentiels processus de relogement, modalités d'intervention à domicile... ;
- **Organiser des actions de sensibilisation et de formation des équipes bailleurs, notamment des personnels de proximité**, avec l'appui de l'AORIF pour favoriser la participation des différents organismes localement, et de l'ARS pour mobiliser les coordinateurs et secteurs de psychiatrie. Ces actions de sensibilisation / formation viseront à aider les personnels de proximité des organismes à mieux se situer en cas de crise comme à améliorer le repérage des situations de souffrance psychique ;
- **Identifier les leviers efficaces pour limiter le développement de souffrances et vulnérabilités dans la dynamique de renouvellement urbain** et, repérer et traiter précocement les situations de décompensation des usagers de la psychiatrie concernés, en lien avec les professionnels de santé et les acteurs sociaux de proximité.

## Engager la réflexion autour de l'habitat inclusif dans le champ du handicap

Les enjeux de l'habitat inclusif, autour des questions de handicap et de logement adapté / accompagné, appellent à une réflexion et des travaux partagés entre acteurs du logement social et acteurs de la santé. Cette réflexion devra porter en premier lieu sur : un état de la connaissance des besoins populationnels, les outils mobilisables en accompagnement, le rôle possible du parc social, etc., en s'appuyant notamment sur les ressources de l'ARS-IdF sur le sujet. Elle pourra déboucher sur une définition commune des conditions de mise en œuvre et de réussite voire l'expérimentation de solutions en logement autonome alternatives à l'accueil en structure collective. Ce chantier sera amorcé entre fin 2018 ou début 2019, et a vocation à s'intensifier en 2019.

2019

### Organiser un point d'étape régional « Santé et Habitat social »

Afin de donner de la visibilité aux enjeux de partenariat entre secteur de la santé et secteur du logement, l'ARS-IdF et l'AORIF s'engagent à organiser ensemble, courant 2019, une journée régionale « Santé et Habitat social ». Cette journée pourra s'articuler en deux temps :

- **Une demi-journée consacrée au thème « Santé mentale et logement »** qui aura été travaillé les mois précédents, afin de publiciser ces travaux et de favoriser la diffusion régionale des démarches locales reconnues comme pertinentes et efficaces ;
- **Une demi-journée ouverte aux autres sujets croisés entre le secteur de la santé et le secteur du logement social.** Ce deuxième temps permettra ainsi d'exposer les principaux enjeux autour de ces thèmes afin de mobiliser les acteurs autour de ces problématiques et poser les jalons quant à la feuille de route à suivre du partenariat AORIF – ARS Ile-de-France.

### Identifier les nouvelles collaborations

A partir des travaux de préparation de la journée régionale, et d'autres approches préalables, les partenaires s'accordent pour travailler, courant 2019, sur les suites de la feuille de route commune concernant les enjeux « santé et habitat social ». Ces travaux, outre ceux évoqués précédemment, pourront notamment porter :

- sur **l'articulation entre parcours résidentiels et parcours de santé et de soins**, afin de mieux coordonner solutions hospitalières et solutions logement, avec une attention particulière pour les personnes ayant connu un épisode de vie à la rue ou pour les femmes enceintes ou avec nouveaux-nés ;
- le champ de la **santé environnementale** avec des sujets tels que : la qualité de l'air intérieur, la prévention des infestations de moustiques, etc.

## Pilotage et suivi

La présente convention instaure un partenariat entre l'ARS Ile-de-France et l'AORIF autour d'une feuille de route partagée.

La réalisation des chantiers identifiés dans la feuille de route feront l'objet d'un bilan annuel dans le cadre d'un **comité de pilotage**. Sur décision commune des signataires, le comité de pilotage pourra faire évoluer la feuille de route au regard de l'évolution des enjeux en matière de lien santé – logement identifiés en Ile-de-France. Un **comité technique**, éventuellement décliné en groupes de travail ad hoc ouverts à des partenaires extérieurs, est également mis en place.

Ces deux instances définiront les outils d'évaluation et de suivi de l'avancée de la démarche.

## Signataires

Fait à Paris, le 21 novembre 2018,

Pour l'ARS Ile-de-France



Aurélien Rousseau  
Directeur général

Pour l'AORIF



Jean-Luc Vidon  
Président